



Campagne d'automne Développement durable V-ZUG 2019

ACHETEZ UN APPAREIL V-ZUG NEUF ET PROFITEZ D'UNE PRIME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE!



Conditions de promotion pour les particuliers

1. Sont autorisées à participer toutes les personnes physiques âgées de 18 ans au moins et résidant en Suisse ou au Liechtenstein, qui ont acheté un appareil électroménager neuf de la marque V-ZUG auprès d'un partenaire de V-ZUG SA (voir Recherche d'un revendeur sur www.vzug.com/ch/fr/reseller) entre le 1^{er} octobre 2019 et le 31 décembre 2019 (fin de la promotion) et qui ont téléchargé le justificatif d'achat ou la facture correspondant(e) en bonne et due forme sur promotion.vzug.com. La participation à la promotion est possible une seule fois par personne/ménage (y compris en cas d'achat de plusieurs appareils).
2. Les justificatifs d'achat doivent être téléchargés au plus tard le 31 décembre 2019. La promotion n'est valable qu'une seule fois (il est possible de soumettre plusieurs justificatifs d'achat). A l'issue de la période de promotion, l'action prend fin et le droit à l'obtention d'une prime s'éteint.
3. L'appareil électroménager neuf souhaité peut être sélectionné dans toute la gamme de produits de V-ZUG SA (www.vzug.com). La participation à la promotion présuppose que chaque appareil V-ZUG neuf acheté présente un prix d'achat net (montant payé par le client privé) d'au moins CHF 1000.- et ait été acheté entre le 1^{er} octobre 2019 et le 31 décembre 2019. La promotion porte uniquement sur les appareils neufs (pas d'occasions).
4. L'appareil ne peut pas être acheté directement auprès de V-ZUG SA. La vente d'appareils s'effectue exclusivement via les partenaires sélectionnés par V-ZUG SA (<https://www.vzug.com/ch/fr/reseller>).
5. Lorsque les conditions requises sont remplies, la participation à la promotion donne droit à l'obtention d'une «prime de CHF 100.-» (appareils V-ZUG dont le prix d'achat net est d'au moins CHF 1000.-) ou d'une «prime de CHF 200.-» (appareils V-ZUG dont le prix d'achat net est d'au moins CHF 2000.-). Prix d'achat net = montant payé par le client privé avant TVA.
6. La «prime» offerte est limitée à CHF 500.- maximum. Le montant offert (par client/ménage) ne peut en aucun cas être plus élevé.
7. Outre les conditions mentionnées, le client doit disposer d'un compte valable en Suisse ou au Liechtenstein pour que le versement de la «prime de développement durable» puisse être effectué. Seuls les comptes en Suisse ou au Liechtenstein sont pris en compte. Le paiement s'effectue uniquement par virement bancaire. Tout paiement en espèces ou autre est exclu.
8. V-ZUG SA se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la promotion à tout moment sans justification, même avant la fin annoncée de la promotion. Une suspension ou une interruption est réputée effective dès lors qu'elle est annoncée sur le site Internet promotion.vzug.com.
9. Pour en savoir plus sur les dispositions applicables, veuillez consulter le site Internet promotion.vzug.com, sous Termes et CG. V-ZUG SA traite les données personnelles dans le respect de la déclaration de protection de la vie privée de V-ZUG, disponible sur: <https://www.vzug.com/ch/fr/privacystatement>.
10. La juridiction compétente est celle de Zoug, dans le canton de Zoug.

Pour toute question, veuillez nous écrire à vzug@customer-center.ch ou nous appeler au 0848 500 550.

